



European Civil Service Federation

Fédération de la Fonction Publique Européenne

With a communication addressed to all parents ([link](#)), the European School in Luxembourg has declared as a risk zone the Grand Est region of France (which includes Alsace, Lorraine and Champagne-Ardenne).

Therefore, the school management informed the parents to be obliged to prohibit all pupils residing in the Grand Est region from coming to school for the next 14 days.

The Federation is worried about the situation and wants to address some questions to the Commission:

- **What about the parents of the pupils coming from the newly declared risk zone?**
 - o They should come to work?
 - o Are they allowed to telework 100%?
- **What about colleagues coming or having been in contact with people from Grand Est?**
 - o Is the Grand Est risk zone valid only for the European School?

It is useful to remember that in response to the last decree of the Italian Government, stating that Italy has to be considered as a risk zone, with his communication of 11/03/20, DG HR acting general director Bernard Magenhann, stated “ if you are coming back from Italy as of today, you are required to telework (or are granted special leave if telework is not compatible with the nature of your duties) for 14 days upon your return.”

In response to this threat, the European Parliament took an extraordinary measure, by ordering all colleagues coming from Grand Est not to come at work: “**All colleagues living in the Grand-Est Region must stay at home and telework and cannot come to the office as of tomorrow**”

As a safeguard, the Commission should not take the same approach?

The Federation request the Commission to rapidly react on this, in order to avoid the implementation of different measures for the same type of risk!

Avec une communication adressée aux parents ([link](#)), l'école Européenne de Luxembourg a déclaré comme zone à risque le Grand Est de France (Alsace, Lorraine and Champagne-Ardenne).

A ce propos, le management de l'école a informé les parents d'interdire à tous les élèves résidant dans la région Grand Est de venir à l'école pour les 14 jours à venir.

La Fédération est préoccupée par rapport à la situation et veut adresser des question à la Commission :

- **Quid des parents des élèves résidant dans la nouvelle zone à risque ?**
 - o Il doivent se présenter au travail ?
 - o Ils peuvent télétravailler 100% ?
- **Quid des collègues venant du Grand Est où qui ont été en contact avec des personnes du Grand Est ?**
 - o Le Grand Est est considéré zone à risque seulement par l'école Européenne ?

Il est important de rappeler qu'après le décret du gouvernement Italien - qui considère désormais toute l'Italie comme zone à risque - le directeur General faisant fonction de la DG HR Bernard Magenhann avec sa communication du 11/03/20 a déclaré : « si vous revenez d'Italie à compter d'aujourd'hui, vous êtes tenu de télétravailler (ou vous obtiendrez un congé spécial si le télétravail n'est pas compatible avec la nature de vos fonctions) pendant une période de 14 jours à compter de votre retour. »

En réponse à ce risque, le Parlement Européen viens de prendre une mesure extraordinaire, en ordonnant aux collègues provenant de la Région du Grand Est de ne pas venir au travail : « **Tous les collègues vivant dans la Région Grand-Est doivent rester à la maison et télétravailler et ne peuvent plus venir au bureau à partir de demain** »

Par mesure de sauvegarde, la Commission ne devrait pas prendre les mêmes mesures ?

La Fédération demande à la Commission de réagir rapidement à ce sujet, pour éviter l'implémentation de mesures différentes pour le même risque !

<http://www.ffpe-lux.eu/>

